



UN PETIT PLONGEON ?

La piscine des Mails accueille les nageurs tous les jours de 10h à 20h jusqu'au 30 août . Pour profiter des aménagements de cet équipement, le plus simple est de venir à pied, en bus ou même en tram ! Bon plan : les parkings dans le périmètre immédiat étant souvent saturés,

550

C'est, en accord avec les règles de sécurité, le nombre maximum de personnes pouvant profiter simultanément de la piscine des Mails. Au-delà, il n'est plus possible de faire entrer de nouveaux visiteurs.

LA MAIRIE EN ÉTÉ

Jusqu'au vendredi 21 août, l'ensemble des services de la Mairie ferme à 17h15. Du lundi au vendredi, l'Hôtel de Ville ouvre de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15. La permanence des formalités administratives le jeudi jusqu'à 19h30, est maintenue les 23 et 30 juillet.

ville

PLAN CANICULE

Le CCAS de Saint-Egrève propose un dispositif de soutien à destination des personnes les plus fragiles afin de réduire le risque d'accidents liés aux fortes chaleurs. Les personnes âgées ou isolées qui le souhaitent, sont invitées dès à présent à laisser leur nom et coordonnées au CCAS. Durant les épisodes caniculaires, des agents du CCAS se rendent quotidiennement au domicile des Saint-Egrévois inscrits sur son registre afin de s'assurer de leur état de santé. En savoir + : 04 76 56 53 47.



PRATIQUE : UNE CITÉLIB AU PONT DE VENCE

La station Citélib située rue des Mails a été déplacée avenue de la Monta au niveau du Pont de Vence. Le véhicule dédié à l'autopartage est désormais directement connecté au tram E. Les adhérents saint-égrévois d'Alpes Auto-partage peuvent donc utiliser ponctuellement ce véhicule et celui stationné sur le parking de la Gare, rue des Bonnais.

LIRE EN ÉTÉ

Les différents sites de la bibliothèque municipale adoptent un rythme estival. La maison Barnave est ouverte le mardi et le vendredi de 16h à 19h en juillet et en août. La bibliothèque de Fiancey ouvre en juillet le mercredi et le vendredi de 15h à 18h et celle de Rochepleine, le mardi de 16h à 19h. Ces deux sites sont fermés au mois d'août. Les horaires normaux reprennent dès le 1er septembre.

infos pratiques

PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h, et tous les soirs (sauf le dimanche) de 19h à 20h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal: 3915
Jusqu'au 24/07 : Pharmacie Chalier, domaine Barnave 04 76 75 43 42
Du 25 au 31/07 : Pharmacie de La Pinède, CC La Pinède 04 76 75 43 33
Du 01 au 07/08 : Pharmacie Brosseier-Cohen 04 76 75 49 33
121 av. Gal Leclerc, Saint-Martin-le-Vinoux
Du 08 au 14/08 : Pharmacie des Charmettes, CC Les Charmettes 04 76 75 26 73
Du 15 au 21/08 : Pharmacie de La Monta, Place Pompée 04 76 75 60 69
Du 22 au 28/08 : Pharmacie Casadella, 61 bis av. Gal de Gaulle 04 76 75 24 84
Du 28/08 au 04/09 : Pharmacie du Fontanil, rue du Moulin 04 76 75 51 48

SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93
Centre anti -poison de Lyon: 04 72 11 69 11
Samu: 15
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

TROPHÉES DE L'INNOVATION

Les entreprises innovantes de 60 communes dont Saint-Egrève, sont invitées à participer aux "Trophées de l'innovation" en Chartreuse organisé par le Parc Naturel Régional. Produit ou service révolutionnaire, différenciation par rapport à la concurrence, environnement, implication dans la vie du territoire... Ce sont ces critères qui permettront au jury de désigner le 18 septembre prochain les lauréats. Ces derniers pourront gagner jusqu'à 14 000€ mais aussi des accompagnements divers pour développer leur activité. Pour participer, il faut faire parvenir un dossier de candidature auprès du PNR : 04 76 88 75 20 ou 04 76 88 75 20. economie@parc-chartreuse.net.



ALERTE AMBROISIE

Depuis quelques années, l'ambrosie, une plante dont le pollen est particulièrement allergène, est arrivée à Saint-Egrève. Cette mauvaise herbe qui colonise les terrains en friche et les terres de chantiers fleurit en juillet et août. Afin de préserver la qualité de l'air et d'éviter aux personnes sensibles de pâtir de cette situation, il est conseillé d'arracher les plants qui se développent avant la floraison. Les agents du centre technique municipal interviennent sur le domaine public. Pour les terrains privés, il revient aux propriétaires d'éliminer cette mauvaise plante. Il est possible de se renseigner ou de signaler la présence d'ambrosie au centre technique municipal via le site www.saint-egreve.fr (compte citoyen / mes incidents) ou au 04 76 56 53 33.

En savoir + : www.ambrosie.info, www.pollens.fr et www.air-rhonealpes.fr.



l'agenda Du 20 juillet au 5 sept. 2015

MARDI 21 JUILLET

Garantie jeunes, information proposée par la MEEN dans ses locaux du 4 de l'avenue du Gal de Gaulle aux jeunes déscolarisés de 18 à 25 ans. 11h.

VENDREDI 24 JUILLET

Fête de la littérature pour la jeunesse, la Bibliothèque municipale invite tous les Saint-Egrévois à partager un grand pique-nique conté autour de la littérature jeunesse dans le parc Barnave. Ouvert à tous de 11h à 14h.

En savoir + : 04 76 75 40 63.



Ciné plein air, "Belle et Sébastien" est projeté gratuitement dans le Parc de la Mairie. Les spectateurs sont invités à venir s'installer sur les pelouses, dans leur fauteuil de camping ou sur des couvertures pour profiter du film de Nicolas Vanier avec Félix Bossuet, Tchély Karyo et Margaux Chatelier. Vers 21h30. En savoir + : 04 76 56 53 18.

Pratique : en cas d'intempéries, la projection aura lieu à La Vence Scène.

MARDI 28 JUILLET

Fête de la littérature pour la jeunesse, la Bibliothèque municipale invite tous les Saint-Egrévois à partager un grand pique-nique conté autour de la littérature jeunesse dans le parc de Rochepleine. Ouvert à tous de 11h à 14h.

En savoir + : 04 76 75 40 63.

Du 28 au 30 JUILLET

Mini séjour médiéval organisé par l'Association Familiale. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il restait trois places de disponibles.

En savoir + : 04 76 75 27 57.

JUSQU'AU 31 JUILLET

Vacances du Pôle Jeunesse. Les animateurs de Saint-Egrève accueillent -au Patio et ailleurs- les 12-17 ans.

Du 17 au 28 AOÛT

L'été du Pôle Jeunesse, Acte II. Après une pause estivale, le Pôle propose à nouveau des sorties, stages et autres ateliers aux 12-17 ans.



MARDI 18 AOÛT

Ciné plein air, "Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?" est projeté gratuitement dans le Parc du Centre Hospitalier Alpes Isère. Les spectateurs sont invités à venir s'installer sur les pelouses, dans leur fauteuil de camping ou sur des couvertures pour profiter du film de Philippe de Chauveron avec Christian Clavier, Chantal Lauby, Ary Abittan... Vers 21h. En savoir + : 04 76 56 53 18.

Pratique : en cas d'intempéries, la projection aura lieu à La Vence Scène.

Du 17 au 28 AOÛT

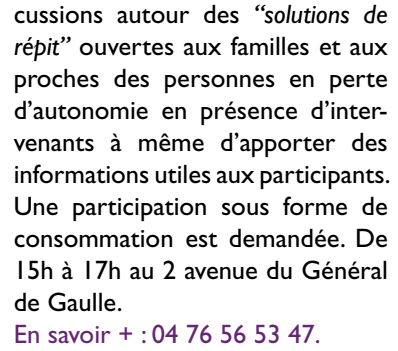
Matinées graphiques, les sessions estivales des stages artistiques de l'Atelier de l'Islo se déroulent du 17 au 28 août.

En savoir + : 06 16 08 59 70.

JEUDI 20 AOÛT

Café des aidants organisé par le CCAS au Café du Pont. Discussions autour des "solutions de répit" ouvertes aux familles et aux proches des personnes en perte d'autonomie en présence d'intervenants à même d'apporter des informations utiles aux participants. Une participation sous forme de consommation est demandée. De 15h à 17h au 2 avenue du Général de Gaulle.

En savoir + : 04 76 56 53 47.



Du 21 au 23 AOÛT

Stage d'improvisation "au vert" par à Vence Théâtre. En savoir + : 06 77 08 95 15.

SAMEDI 22 AOÛT

Cérémonie du 71e anniversaire de la Libération de Saint-Egrève au Monument aux Morts et au carré militaire de La Monta. 11h.

Du 24 au 26 AOÛT

Stage équitation du Pôle Jeunesse. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il restait quelques places de disponibles.

En savoir + : 04 76 56 59 80.

Du 24 au 28 AOÛT

Ateliers "graines d'artistes" par l'Atelier Bleu Orange (LABO) ouvert aux 4-14 ans.

En savoir + : 06 86 32 15 82.

JUSQU'AU 30 AOÛT

Piscines, ouverture estivale au grand public des bassins intercommunaux de 10h à 20h.

MARDI 1er SEPTEMBRE

Retournée des classes.

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Accueil des nouveaux habitants, une cérémonie de bienvenue est organisée par la Mairie à La Vence Scène. 11h.

Inauguration du Tram. Elle fonctionne depuis le 13 juillet, mais la ligne E du tram n'est inaugurée officiellement qu'à la rentrée. Des événements ponctuels sont proposés pour l'occasion. Dès 11h30.



Associations en fête, grand rendez-vous de la rentrée durant lequel Saint-Egrévois et responsables associatifs se retrouvent dans la parc de l'Hôtel de Ville à partir de 14h.

LA VENCE SCENE cinéma



Les Minions

Le 20 juillet à 17h et 19h ; le 21 juillet à 17h30 et 20h.

Comme un avion

Le 20 juillet à 20h.

Mustang (VOSTF)

Le 20 juillet à 18h.

Les profs 2

Le 21 juillet à 18h et 20h30.

Fermeture annuelle de La Vence Scène du 22 juillet au 18 août, le cinéma revient dès le 19 août.



Saison 2015-2016

Le programme de la saison prochaine est disponible sur www.lavencescene.saint-egreve.fr depuis le 10 juillet dernier et les réservations Internet commencent le 18 août !



Saint-Egrève le journal le supplément AU MAGAZINE DE JUILLET 2015

Evénement

Une ville en fête !



Lundi 13 juillet à 5h30, le premier tram ouvert aux passagers de la ligne E passait au Pont de Vence. Si les premières rames n'étaient pas très remplies, elles ont peu à peu accueilli de plus en plus de monde jusqu'en soirée. De nombreux Saint-Egrévois ont profité de celles-ci pour venir au spectacle pyrotechnique (époustouflant) et au bal de la Fête Nationale !

A venir



Ciné plein air

Durant l'été, deux films sont proposés gratuitement dans le cadre du "ciné plein air".

Le premier, "Belle et Sébastien" est projeté vendredi 24 juillet vers 21h30 dans le Parc de la Mairie et le second, "Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?", le 18 août dans le parc de l'Hôpital vers 21h. En savoir + :

04 76 56 53 18.



Commémorations

Le samedi 22 août, Saint-Egrève commémore le 71e anniversaire de sa libération. Des cérémonies officielles sont prévues devant le Monument aux Morts et au carré militaire de la Monta dès 11h.



www.saint-egreve.fr www.facebook.com/saint.egreve38120



disponible sur AppStore & Google play

# Finances, environnement... Les indicateurs Saint-Egrévois sont au vert !

La dernière séance du conseil municipal de la saison s'est déroulée à la fin d'un épisode caniculaire. Alors que le thermomètre retrouvait des valeurs supportables, les indicateurs relatifs à la gestion Saint-Egrévoise n'avaient quand à eux jamais quitté le "vert". En effet, le Conseil Municipal a été l'occasion d'étudier en détails le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes qui a donné un satisfecit à la commune pour "sa situation financière saine". Une conclusion en parfaite relation avec le classement du magazine "Challenge" qui en 2011 avait attribué deux étoiles et le titre honorifique de "Ville de plus de 10 000 habitants la mieux gérée du département de l'Isère" à Saint-Egrève !

Une situation financière qui a permis aux conseillers municipaux d'adopter les nouveaux tarifs des services de la Ville. Et bonne nouvelle : le Conseil municipal a choisi de ne pas les augmenter ! Enfin, au niveau environnemental aussi, Saint-Egrève affiche sa bonne santé puisque le ré-engagement de la ville dans le plan air énergie climat de la Métropole a été l'occasion de réaffirmer son engagement pour la préservation de l'environnement.

## Environnement

### La Ville adhère au nouveau plan air énergie climat de la Métro



3 centrales photovoltaïque produisent l'équivalent 2,5% de la consommation d'électricité de la ville

Lors du conseil municipal du 8 juillet dernier, La Ville a décidé de s'engager une fois de plus aux côtés de la Métropole pour le nouveau plan air-énergie climat 2015-2020. Celui-ci a pour objectif de "mobiliser et de structurer l'action des collectivités face au défi du changement climatique". Il regroupe donc l'ensemble des mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan fixe des objectifs chiffrés

## DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Le précédent plan air-climat de la Métropole s'est terminé en 2014 et les résultats enregistrés ont été qualifiés d'encourageants puisque les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de quelques 18% tandis que la consommation d'énergie a pour sa part chuté de 14% et la production d'énergie renouvelable locale a augmenté de 13,6%. A titre d'exemple, dans le même temps Saint-Egrève a enregistré une diminution de l'ordre de 18% de ses consommations d'énergie et ce malgré l'évolution à la hausse du patrimoine communal. En corrigeant les données de l'évolution du patrimoine, c'est à dire en faisant un calcul à patrimoine constant, ces diminutions représentent une baisse de 26% par rapport à 2006.

## Un engagement de longue date

Pour mémoire, il y a tout juste dix ans que Saint-Egrève s'est engagée pour la première fois dans le premier plan climat local de l'agglomération grenobloise, puisque c'est lors du conseil municipal du 7 juillet 2005 que la Ville a décidé de s'inscrire dans cette logique. Dans le cadre de ces premiers engagements, Saint-Egrève s'était fixé comme objectif d'augmenter sa production d'énergie renouvelable faire en sorte que, dès 2014, 2% de sa consommation d'énergie provienne des trois centrales solaires photovoltaïques dont la commune s'est dotée. Pari réussi puisqu'en 2014, les panneaux photovoltaïques de l'Unisson, de l'Hôtel de Ville

en la matière, mais aussi en termes de gestion de l'eau ou encore de biodiversité. De plus, il définit un programme d'actions pour atteindre ces objectifs ! La Ville a publiquement affirmé sa volonté de continuer à réduire sa consommation d'énergie finale pour atteindre en 2020 une diminution de l'ordre de 25% par rapport à l'année de référence 2006. De plus elle a décidé d'augmenter la part des énergies renouvelables pour la porter à 5% de sa consommation totale d'électricité au terme de ce nouveau plan. Avant la fin de cette année, Saint-Egrève s'est en outre engagée à produire un plan d'actions qui sera annexé à la charte et qui précisera les objectifs spécifiques de la Ville. Ce plan devrait permettre à la commune de prétendre au plus haut niveau d'engagement du Plan Air Énergie Climat pour la période 2015-2020. En signant cette charte d'engagement, Saint-Egrève poursuit sa démarche volontaire en la matière.



La signature par Mme le Maire de la charte d'engagement 2010-2014 air-climat (archive)

et de La Vence Scène ont produit l'équivalent de 2,5% de la consommation totale d'électricité communale soit 73 570 kWh.

## Chambre Régional des Comptes

### "La situation financière de la commune est saine"



Les comptes de la Ville de 2009 à 2013 viennent d'être passés au crible par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Les actions municipales ont ainsi été analysées objectivement par la CRC qui a passé en revue les efforts de la Ville en matière de création de logement social, mais aussi la qualité de l'information financière et comptable, la situation financière et la gestion comptable, la gestion des ressources humaines, la commande publique, la gestion du service de l'eau et enfin la construction du nouvel espace culturel... Bref, un inventaire quasi exhaustif des actions et du fonctionnement de la Commune. Le 5 juin dernier, la "CRC" a transmis à la Ville de Saint-Egrève son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune. Rapport qui se conclut en précisant que "la situation financière de la commune est saine. Si le niveau élevé de services à la population génère des dépenses de personnel supérieures à celle des communes de la strate et constituent un facteur de rigidité potentiel, le niveau de la capacité d'auto-

financement demeure satisfaisant et la politique d'investissement a été très largement financée par des ressources propres. Le niveau d'endettement est donc très modéré".

## Effort de construction

A la suite de son précédent rapport de 2010, la Chambre Régionale des Comptes constate "que la commune mène depuis plusieurs années un effort de construction de nouveaux logements. Si 23 logements locatifs sociaux ont été livrés sur la période 2010-2012 alors que les objectifs étaient de 52 logements, les résultats de la politique menée apparaissent toutefois favorables, puisque la construction de 435 logements est engagée ou achevée. La réalisation de la ligne E du tramway constitue une opportunité pour renforcer la réalisation de nouveaux logements sur la commune". Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes souligne que la gestion communale apparaît satisfaisante.

Enfin, la CRC analyse plus précisément le budget annexe de l'eau. Elle constate que "l'eau est de bonne qualité et que le coût global demeure proche du coût global moyen établi par la communauté de l'eau potable de la région grenobloise". Bref, un rapport qui démontre objectivement la sincérité de l'action municipale et la bonne gestion de la Ville.

A noter : ce rapport est disponible sur le site de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne, Rhône-Alpes et sur celui de la Ville.

## Finances

### Des tarifs inchangés



Dix délibérations du dernier conseil municipal concernaient les tarifs des services proposés par la Ville aux Saint-Egrévois. Elles concernaient les coûts de la restauration scolaire, des repas des enfants souffrant d'allergie alimentaire, des accueils périscolaires, des classes transplantées, des activités du Pôle Jeunesse, de l'Ecole Municipale des Sports, du ski scolaire, de L'Unisson, des spectacles et des séances de cinéma de La Vence Scène et enfin des locations de salle. Et à l'occasion de ces votes, il a été possible de constater que les élus ont souhaité maintenir à l'identique les tarifs appliqués l'an passé aux particuliers. Cette décision s'explique par la faible augmentation de l'indice des prix à la consommation l'INSEE sur lequel sont habituellement ajustés les tarifs municipaux. En effet, cet indicateur ne progressant que de 0,3% en un an, le conseil municipal a estimé qu'il n'était pas nécessaire de le répercuter sur les ménages Saint-Egrévois ce qui permet en outre de ne pas demander d'efforts financiers supplémentaires, aussi modestes soient-ils, aux Saint-Egrévois.

A noter : seuls quelques tarifs du Pôle Jeunesse et des locations des salles des Scilles du Néron dérogent à ce "statu quo" en augmentant légèrement.

5% des recettes totales de la Ville proviennent des tarifs appliqués aux familles pour les services.

## ZOOM SUR...

### LE PAIEMENT À LA CARTE !

Pour simplifier la vie des usagers de ses services, la Ville a mis en place toute une batterie de moyens de paiement, du chèque au TIP en passant par le prélèvement automatique ou le virement bancaire... Dernier en date, le paiement par carte bleue via le site internet de la Ville connaît un engouement croissant du fait de sa souplesse d'utilisation. Lancée en avril 2012 pour les activités liées à la famille puis vite étendue au service de l'eau en septembre 2013, cette solution a le mérite d'être pratique, rapide, totalement sécurisée et est surtout disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ! Actuellement environ 2000 des 15 000 factures éditées chaque année par la ville sont réglées par carte bleue.

En savoir + : [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr) rubrique paiement en ligne



## Tarification solidaire

Chacun participe en fonction de ses moyens. C'est un peu le principe qui prévaut en matière de tarification des services proposés aux Saint-Egrévois par la Ville. En effet, si à La Vence Scène par exemple il existe tout un arsenal de tarifs réduits qui s'appliquent aux étudiants, aux familles nombreuses, aux personnes âgées, aux jeunes enfants ou encore aux demandeurs d'emploi, d'autres services sont calculés en fonction du quotient familial des utilisateurs. Ainsi, ils tiennent compte des revenus des familles. C'est notamment le cas de la restauration scolaire pour laquelle aucune famille ne paye le prix de revient complet d'un repas qui s'élève à 11,90€. En effet, le tarif maximum appliqué aux Saint-Egrévois est de 7,03 €. De plus une tarification prenant en compte le quotient familial est là aussi appliquée et permet à chacun de participer à hauteur de ses revenus.

## Le Conseil en bref

### FINANCES

Tarifs 2015- 2016 de la restauration scolaire (délib n°2 : abs : 7 ; pour : 26) ; de l'accueil des enfants atteints d'allergies alimentaire dans les restaurants scolaires (délib n°3 : abs : 4 pour : 29) ; des accueils périscolaires (délib n°4 : abs.:7 pour :26) ; des séjours en classes transplantées (délib n°5 : unanimité) ; des activités au Pôle Jeunesse (délib n°7 : contre : 7 ; pour : 26) ; de l'Ecole Municipale des Sports (délib n° 8 : unanimité) ; du ski scolaire (délib n°9 : unanimité) ; du Conservatoire à rayonnement communal (délib n°10 : unanimité) ; des locations de salles (délib n°11 : abs.7 ; pour : 26) ; de la Bletterie de La Vence Scène (délib n°12 : unanimité).

Demande de subvention pour le dispositif "passeurs d'images". (délib n°13 : unanimité)

Prise en charge par la ville d'agents communaux intervenants à 100% sur des compétences métropolitaine. Refacturation en fonction des conventions de gestion passées avec la Métropole. (délib n°14 : unanimité)

Adoption d'un coefficient multiplicateur unique de 8,5 pour la fraction communale de la taxe finale de consommation d'électricité (TFCE). (délib n°15 : contre : 7 ; pour : 26)

ASSOCIATIONS : Convention entre la Ville et "jeunes et nature" pour 2015-2016. (délib n°6 : abs. 7 ; pour : 26)

FONCIER : Acquisition de 1170 m<sup>2</sup> de parcelles de terrain sur l'avenue de l'Île Brune (délib n°16 : unanimité) et classement de parcelles communales du domaine privé dans le domaine public routier. (délib n°17 : unanimité).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Présentation par un commerçant non sédentaire sur marché de la Ville d'un successeur en cas de cession de son fonds de commerce. (délib n°18 : unanimité). Fixation des frais de copie et des frais d'envoi postal d'un document administratif (délib n°19 : unanimité).

RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition à temps incomplet d'agents auprès du Sivom du Néron (délib n°20 : contre : 7 ; pour : 26) et création et suppression de postes. (délib n°21 : unanimité)

DIVERS : Rapports annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2014. (délib n°23 : unanimité)

Rapport du mandataire relatif aux pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise pour 2014. (délib n°24 : abs. : 7 ; pour : 26)

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal accordée au Maire.

Prochaine séance du Conseil municipal le mercredi 30 septembre 2015 à 19h. Toutes les séances sont publiques.

Web + : Retrouvez toutes les délibérations et les compte-rendus succincts des Conseils municipaux sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)

